



07.11.2003 - 15:31 Uhr

## **sunrise salue la décision de la ComCom concernant la baisse des prix d'interconnexion**

Zurich (ots) -

La Commission fédérale de la Communication ComCom a pour la première fois, communiqué une décision concernant le niveau des prix d'interconnexion, conformément à la demande de sunrise. Elle baisse les prix dont sunrise devait s'acquitter pour l'utilisation de ses services d'interconnexion de 25% à 35%. Cette diminution de prix aura des répercussions favorables sur le tarif final payé par la clientèle. Swisscom a déjà annoncé qu'elle allait recourir contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral.

Jusqu'à présent, le diktat de Swisscom en matière de prix avait empêché la concurrence d'accéder à son réseau à des conditions proportionnées. La décision de la ComCom, dont la calculation se base sur des calculs fondés sur des méthodes reconnues et soumis à des enquêtes détaillées, indique clairement que Swisscom a exigé durant des années des prix trop élevés au détriment de la concurrence ainsi que des utilisateurs finaux et a ainsi généré des bénéfices non justifiés. Les soupçons de sunrise, qui tendaient à lui faire croire que Swisscom ne respectait pas ses devoirs légaux en matière d'établissement du prix de l'interconnexion, sont désormais confirmés par la Commission.

Ce contexte concerne également les plus récentes réductions de prix de Swisscom (13% le 30 septembre 2003). En effet, sunrise affirmait à cette époque que cette diminution de prix était absolument insuffisante. La ComCom a confirmé aujourd'hui cette opinion par sa décision et constate que les prix doivent être ajustés à un niveau bien plus bas afin de correspondre aux exigences légales en la matière.

La ComCom explique la réduction des prix par le manque d'efficacité de Swisscom à répartir les coûts d'interconnexion selon une répartition appropriée par rapport à la concurrence ainsi qu'à des coûts de capitalisation trop élevés, donc à la facturation d'intérêts financiers trop importants de ses capitaux propres et étrangers. La décision de la ComCom n'a pas pour conséquence que Swisscom doive accorder des cadeaux à sa concurrence. La détermination des prix prévue par la loi garantit à Swisscom la compensation proportionnelle de ses services, additionnée d'un gain relatif au capital investi.

Cette baisse de prix intensifiera la concurrence. sunrise va prendre le temps d'étudier cette décision en détail, afin d'accorder si possible des avantages de prix à sa clientèle. La mise en application de cette décision risque d'être retardée d'une année environ à cause de la volonté de Swisscom de recourir au Tribunal Fédéral contre cette décision.

Sunrise

sunrise est la marque détenue par TDC Switzerland AG, société résultant de la fusion entre les deux opérateurs de télécommunications diAx et sunrise. TDC Group détient 100% du capital-actions de TDC Switzerland AG. sunrise propose à sa clientèle les services de télécommunications les plus modernes dans les domaines de la téléphonie mobile, du réseau fixe et d'Internet. Le réseau de téléphonie mobile de sunrise possède l'infrastructure GSM Dualband la plus moderne de Suisse et permet de couvrir déjà 98% de

la population. Les 7000 kilomètres de son réseau en fibre optique haute performance permettent à sunrise de garantir des prestations de télécommunications de haute qualité à l'échelle nationale.

Actuellement, sunrise emploie environ 2500 collaborateurs.

Contact:

sunrise Media-Hotline

Thurgauerstrasse 60

Postfach 8322

8050 Zürich

Tél. 0800'333'000

Fax 0800'333'001

E-Mail: [media@sunrise.net](mailto:media@sunrise.net)

Internet: <http://www.sunrise.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000688/100468663> abgerufen werden.